



N° de rapport : AR-12-VC-033141-01

 Code Client : LL11133  
 Analyse réalisée sur le site de Vennecey

**Prise d'échantillon le 14/05/2012 à 11:10:00 par FTLB : Timothée Lou Bouju**
**Reçu au laboratoire le 15/05/2012 à 4°C**
**Analysé le 15/05/2012**

Madame Valérie Droniou

**MAIRIE D'ORCHAISE**  
 8 ROUTE D'HERBAUT  
 41190 ORCHAISE

**Echantillon n° 857-2012-00034030 : FTLB-135-B0006 - SAUCE BOLOGNAISE**

<b>Conditionnement :</b>	Marmite	<b>Acheminement :</b>	Passage régulier planifié
<b>Date de fabrication :</b>	14/05/2012	<b>Cuisson :</b>	Cuit
<b>Lieu de prélèvement :</b>	Atelier de fabrication	<b>Etat au prélèvement :</b>	Chaud
<b>Température du produit (°C) :</b>	82.1	<b>Préparation :</b>	Fabriqué sur place

Paramètres	Méthodes	Résultats	Critères Européens	Critères spécifiques
<b>Indicateurs d'hygiène des procédés</b>				
(a) (α) Clostridium perfringens /g	NF EN ISO 7937	< 10	Règl. 2073/2005 modifié	30
(a) (α) Escherichia coli β-glucuronidase positive /g	NF ISO 16649-2	< 10		10
(a) (α) Staphylocoques à coagulase positive (37°C) /g	NF V 08-057-1	< 100		100
(a) Bactéries lactiques (30°C) /g	ISO 15214/SPIRAL	< 2 000		
(a) Flore aérobie mésophile (30°C) /g	XP V08-034	< 20 000		1 000 000
Ratio Flore Totale/Flore Lactique		Non calculé		100
(a) Salmonella /25 g	RAY 32/02-06/08	Absence		Absence

Lecture de la flore aérobie mésophile réalisée à 2 jours, suite à un ensemencement par méthode spirale

**Déclaration de conformité : Qualité satisfaisante selon les critères d'hygiène de l'Interprofession.**

Déclaration de conformité couverte par l'accréditation

**La déclaration de conformité prend seulement en compte les résultats des paramètres pour lesquels un critère est édité.**

Seules les prestations repérées par le symbole (a) sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Pour les paramètres précédés du sigle α l'analyse a été réalisée sur une seule dilution

Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).



 Vennecey, le 18/05/2012  
 Amandine Blain  
 Technicienne Laboratoire